

# Le club d'aéromodélisme de l'Amicale laïque vous attend

Au cours de la récente assemblée générale de l'Amicale laïque de Châteaudun, un exposé a été fait sur le fonctionnement du club d'aéromodélisme qui est l'une des activités de cette association.

Nous pensons que nombreux seront nos lecteurs intéressés par ce club : nous le leur présentons.

▲ **BUT** : Pratique de l'aéromodélisme au sein de l'organisation d'un club.

Les principales possibilités offertes aux membres du club sont :

— initiation, formation et perfectionnement des jeunes dans l'aéromodélisme ;

— fabrication, montage et mise au point des modèles réduits (plans et avions) ;

— essais en vol des modèles réalisés (avec ou sans moteur ; avec ou sans radio commande) ;

— achat de matériel pour la réalisation des modèles ;

— conseils et directives ;

— concours et compétition.

▲ **ADMISSION** : Jeunes gens à partir de 13 ans (autorisation des parents pour les jeunes de 13 à 18 ans — demandez un imprimé au club) ;

— adultes de tous âges.

▲ **QUALITES REQUISES** : aucune en particulier, mais toutes en général !... toutefois, il est souhaitable d'avoir :

— un peu d'adresse manuelle et le goût du travail bien fait ;

— de la patience et de la persévérance ;

— de la bonne humeur ;

— l'esprit de camaraderie et l'esprit d'équipe.

▲ **COTISATIONS ANNUELLES** :

— de 13 à 18 ans : 10 francs ;

— au-dessus de 18 ans : 15 francs ;

— le montant du prix de la carte de l'Amicale laïque est compris dans cette cotisation ; il est donc déductible pour les membres qui font déjà partie de l'Amicale ;

— les licences du C.L.A.P. délivrées par l'Amicale donneront droit à l'assurance accident.

▲ **LOCAL** : Aménagé rue du Lieutenant-Bau (école maternelle, 1<sup>re</sup> porte à droite) ; vaste pièce bien éclairée et chauffée, où il est possible de :

— venir travailler,

— obtenir des conseils et des directives,

— rencontrer d'autres membres du club,

— se procurer du matériel,

— donner « un coup de main » et des « tuyaux » aux autres...

▲ **JOURS ET HEURES** :

— Jeudi : 14 heures à 18 h. 30 ;

— Samedi : 14 heures à 18 h. 30 ;

— Dimanche et jour férié : 9 heures à 12 heures ;

— Vacances scolaires : 14 heures à 18 h. 30.

Une permanence sera assurée pour les scolaires les jeudis et jours de vacances aux heures indiquées ci-dessus.

▲ **ACTIVITES DE PLEIN AIR** :

Ces activités auront lieu en principe, au parcours hippique du terrain militaire, les samedis et les dimanches après-midi (suivant la saison et les conditions météo). De plus amples informations seront données ultérieurement.

▲ **COOPERATIVE** :

Mise en place au local du club, fonctionnera aux jours et heures d'ouverture (voir paragraphe 5), pour la vente du matériel et d'outillage au profit des aéromodélistes du club :

— prix de gros,

— réduction de prix envisagée pour les jeunes,

— paiement comptant.

▲ **A L'ATTENTION DES PARENTS** :

— La responsabilité des dirigeants du club ne s'exerce et ne peut être mise en cause que dans la salle et sur le terrain aux jours et heures d'ouverture et d'activité, à l'exclusion des trajets.

— Pour les jeunes de moins de 16 ans un cahier de présence au club sera ouvert au local.

Jacques BOUCHET,

président du club,

19, boul. Albert-Schweitzer,  
Châteaudun.